

DOCUMENT CADRE



PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE

Protection des défenseur·e·s des droits humains - Expériences africaines

Conférence des 6 et 7 mai 2025

eLankidetza - Agence Basque de Coopération et Solidarité

PROTECTION DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

EXPÉRIENCES AFRICAINES

6 et 7 mai 2025
Vitoria-Gasteiz, Pays Basque

Document produit par **Protection International** à la demande
d'eLankidetza, l'organisme organisateur de la conférence



LANKIDETZARAKO ETA
ELKARTASUNERAKO
EUSKAL AGENTZIA

AGENCE BASQUE DE
COOPÉRATION ET
SOLIDARITÉ



EUSKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO

TABLE DES MATIÈRES

03

Introduction et cadre de la conférence

04

À propos des défenseur·e·s des droits humains

05

Une approche globale de la protection des défenseur·e·s des droits humains

06

Contexte général et violations des droits humains subies par les défenseur·e·s des droits humains dans différents pays africains

09

Défendre les droits des femmes, des LGBTIQ+ et des personnes handicapées

10

Mécanismes de protection des défenseur·e·s des droits humains en Afrique

14

Initiatives de la société civile pour protéger les défenseur·e·s des droits humains en Afrique

16

Considérations finales

17

Références

1. Introduction et cadre de la conférence

Les défenseur·e·s des droits humains en Afrique sont confrontés à un environnement de plus en plus difficile dans leurs efforts de promotion et de protection des droits humains. Alors que leur travail est essentiel pour faire progresser la justice, l'égalité, la paix et un environnement sain, les défenseur·e·s travaillent dans des contextes où ils sont souvent la cible de menaces, de harcèlement et de violence.

Sur la base de son engagement en faveur des droits humains et de la solidarité internationale, eLankidetza a accompagné ces dernières années des individus, des organisations et des réseaux de défenseur·e·s des droits humains afin de contribuer à garantir des espaces de vie et de travail plus sûrs, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Bien qu'elle ait également soutenu plusieurs initiatives en Afrique, il est à la fois crucial et urgent d'acquérir une compréhension globale de la situation des défenseur·e·s des droits humains sur le continent.

Dans ce contexte, **Conférence sur la Protection des Défenseur·e·s des Droits Humains - Expériences Africaines**, qui se tiendra les 6 et 7 mai 2025, offrira aux défenseur·e·s africains un espace pour partager leurs expériences, mettre en lumière les défis auxquels ils sont confrontés et explorer des solutions concrètes pour élargir l'espace civique, renforcer les protections juridiques et accroître la reconnaissance de leur légitimité. La discussion portera sur les principaux défis auxquels sont confrontés les défenseur·e·s des droits humains en Afrique, depuis la fermeture des espaces démocratiques ou l'imposition de valeurs sociales ultra-conservatrices jusqu'à la violence des conflits armés, en passant par l'exploitation irresponsable des ressources naturelles sans le consentement des communautés concernées.

Une attention particulière sera accordée aux femmes défenseures des droits humains et aux défenseurs de l'OSIG (orientation sexuelle et identité de genre), qui sont confrontés à des risques accrus, en veillant à ce que les cadres de protection soient inclusifs et répondent à leurs vulnérabilités spécifiques. En outre, nous examinerons les mécanismes de protection régionaux, nationaux et locaux existants, en évaluant leur efficacité et en identifiant les domaines à améliorer.

En favorisant le dialogue, la collaboration et l'action stratégique, cette conférence constituera une étape cruciale vers le renforcement de la protection, de la résilience et de la légitimité des défenseur·e·s des droits humains à travers le continent, tout en élaborant des politiques qui reflètent véritablement leurs besoins et leurs réalités.

2. À propos des défenseur·e·s des droits humains

Par défenseur·e·s des droits humains on désigne des personnes qui, seules ou en association avec autrui, participent à la promotion, défense et à la protection des droits humains. Les défenseur·e·s des droits humains se reconnaissent avant tout par ce qu'ils font, et le terme peut être expliqué au mieux en décrivant leurs activités et certaines circonstances dans lesquelles ils travaillent.

Le travail des défenseur·e·s est légal et légitimé par la société civile qu'ils représentent. Chaque jour à travers le monde, le travail de centaines de défenseur·e·s des droits humains est exposé à la violence politique parce qu'ils luttent pour protéger les droits d'autrui. En risquant leur intégrité physique et mentale, ils aspirent à mettre un terme à l'impunité concernant les violations des droits humains et contribuent à promouvoir la paix et la justice sociales.

En 1998, l'assemblée générale des Nations unies a adopté la **Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus** (ci-après Déclaration sur les défenseurs des droits humains de l'ONU). Autrement dit, cinquante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, et au terme de vingt ans de négociations sur le projet de déclaration sur les défenseurs des droits humains, les Nations unies ont finalement reconnu ce qui est une réalité, c'est-à-dire que des milliers de personnes militent pour les droits humains et contribuent à les défendre par le monde. Il s'agit d'une déclaration exhaustive qui honore le nombre et la diversité des personnes qui font avancer et défendent les droits humains.



3. Une approche globale de la protection des défenseur·e·s des droits humains

Protection International a pour objectif de permettre et de protéger le libre exercice du droit de défendre les droits humains. Pour ce faire, nous promouvons une approche globale de la protection des défenseur·e·s. Cette approche est multiforme, interdisciplinaire et en constante évolution. Quelques éléments fondamentaux constituent la base des interventions de protection aux niveaux local, régional et international.



Droit de défendre les droits humains : promouvoir une approche de la protection des défenseur·e·s fondée sur les droits, en les considérant comme des sujets de droits plutôt que comme des objets de protection.



Protection collective : promouvoir des stratégies collectives qui renforcent le groupe et permettent des pratiques de protection plus durables qui vont au-delà des mesures de sécurité individuelles.



Réseaux de protection : promouvoir le renforcement des réseaux de solidarité internes et externes parmi les groupes et les communautés de défenseur·e·s afin qu'ils soient mieux à même de faire face aux menaces et aux attaques.



Approche psychosociale : comprendre que les soins et la protection sont indivisibles. Cela signifie que les stratégies de protection doivent prendre en compte les impacts émotionnels individuels et collectifs que les défenseur·e·s des droits humains subissent dans le cadre de leurs luttes et de leurs processus, et intégrer des stratégies de bien-être individuel et collectif dans le cadre de la protection.

4. Contexte général et violations des droits humains subies par les défenseur·e·s des droits humains dans différents pays africains

Les défenseur·e·s africains des droits humains sont fréquemment victimes de harcèlement et d'intimidation de la part d'acteurs étatiques et non étatiques (légaux et illégaux). Il s'agit notamment de menaces, de surveillance et de détention arbitraire, qui compromettent leur capacité à travailler efficacement. Dans plusieurs pays, des défenseurs ont été enlevés et détenus, ce qui témoigne d'un ciblage discriminatoire des voix indépendantes. De même, les défenseur·e·s de l'environnement qui s'opposent aux projets d'extraction des ressources naturelles ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et d'actes d'intimidation.

Les défenseur·e·s des droits humains sont confrontés à la violence physique et aux meurtres dans des contextes où ils défient des intérêts puissants. L'assassinat d'éminents défenseur·e·s comme Thulani Maseko en **Eswatini** et le journaliste Martinez Zogo au **Cameroun**, qui a été enlevé, torturé et tué (tous deux au début de l'année 2023) soulignent les risques mortels auxquels les défenseur·e·s sont confrontés lorsqu'ils défendent les réformes démocratiques et qu'ils luttent contre la corruption et le népotisme.

La montée de l'autoritarisme dans certains États africains a conduit à des mesures restrictives visant les organisations de la société civile, les médias et les défenseurs des droits humains. Le rétrécissement de l'espace civique comprend la censure, la surveillance financière et la limitation de l'accès au financement, une législation restrictive qui limite le droit à la liberté d'expression, la liberté d'association, le droit de protester et les manifestations pacifiques. Les lois restrictives sur les ONG et les obstacles bureaucratiques créent un environnement hostile à la société civile.

Selon le rapport 2024 CIVICUS Monitor, l'état de l'espace civique en Afrique reste majoritairement obstrué, réprimé ou fermé. Les violations de l'espace civique les plus courantes comprennent la détention et les attaques contre les journalistes, la détention des défenseur·e·s et des manifestants, et la censure. Seules les nations insulaires du **Cabo Verde** et de **São Tomé e Príncipe** maintiennent des espaces civiques ouverts, tandis que le **Botswana** et le **Liberia** ont enregistré des améliorations, passant d'une classification "obstruée" à une classification "restreinte".

PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE

Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays ont connu un recul significatif des libertés civiques. Les libertés fondamentales ont été sévèrement restreintes au **Burkina Faso**, à la suite du coup d'État militaire de septembre 2022 et à l'adoption de lois d'urgence, favorisant la suspension des médias et la détention arbitraire de défenseur·e·s des droits humains, de journalistes et de personnalités de l'opposition. Au **Kenya**, le gouvernement a eu recours à des mesures de répression brutales en réponse aux manifestations nationales organisées à la mi-2023, puis à la mi-2024, pour protester contre les hausses d'impôts proposées et l'augmentation du coût de la vie, ce qui a entraîné plusieurs décès et arrestations.

En outre, la criminalisation par l'État des défenseur·e·s, de leurs mouvements et de leurs collectifs (par le biais de lois restrictives et de poursuites motivées par des considérations politiques) est un problème récurrent sur tout le continent. Dans des pays comme la **RDC** et le **Kenya**, les défenseur·e·s des droits humains ont été ciblés par des accusations fabriquées de toutes pièces, comme la trahison ou le terrorisme, afin de délégitimer leur travail et d'étouffer la dissidence. Par exemple, en **RDC**, plusieurs activistes prodémocratie et de l'opposition ont été arrêtés lors de rassemblements pacifiques organisés pour attirer l'attention sur la crise sécuritaire dans la province du Nord-Kivu, ravagée par le conflit. Fin 2022, une cour d'appel militaire de Goma a condamné King Mwamisyu, du *Mouvement pour le changement* (Lucha), une organisation de la société civile, à cinq ans de prison pour "outrage à l'armée" après avoir critiqué, dans ses messages sur les réseaux sociaux, les autorités militaires et policières pour leur incapacité à protéger la population et leur complicité dans la perpétration de violations des droits humains.

Le cas ci-dessus illustre l'essor de l'activisme numérique en Afrique, où de nombreux défenseur·e·s recourent à la mobilisation de la conscience mondiale et s'engagent dans le plaidoyer en ligne. Cette évolution a engendré de nouveaux défis, notamment des menaces pour la sécurité numérique et le cyber harcèlement. Comme le montre une étude récente sur les défenseur.e.s au Zimbabwe et en Ouganda, l'effet d'intimidation de la surveillance accrue de l'État au moyen d'outils de traçage sophistiqués a empêché les défenseur·e·s d'exercer leur droit à la liberté d'expression, qui se manifeste par l'autocensure, et leur droit à la liberté de réunion et d'association en refusant de s'engager avec certaines personnes ou d'être perçus comme associés à certaines personnes.

Les attaques violentes contre les défenseur·e·s des droits humains sont particulièrement fréquentes dans les zones de conflit. Plus récemment, l'escalade de la violence dans l'est de la

PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE

RDC, marquée par la résurgence du groupe armé M23 avec le soutien présumé des forces rwandaises, a considérablement mis en danger les défenseur.e.s opérant dans la région. Depuis la prise de Goma (capitale de la province du Nord-Kivu) par le M23 le 27 janvier 2025, les rebelles ont pris le contrôle de **Bukavu** (capitale de la province du Sud-Kivu), sapant encore davantage l'autorité du gouvernement congolais dans la région. Les défenseur·e·s des droits humains ont été confrontés à des menaces accrues, notamment des actes d'intimidation, des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires. Nombre d'entre eux ont fui la région, ce qui rend plus difficile la documentation des abus et l'assistance aux communautés affectées. Entre-temps, le conflit en cours au **Soudan**, en particulier entre les forces armées soudanaises et les forces de soutien rapide, a eu de vastes répercussions régionales, exacerbant encore l'instabilité dans toute l'Afrique centrale et orientale. Le conflit a provoqué des déplacements massifs, des milliers de réfugiés soudanais fuyant vers les pays voisins. Cet afflux a exercé une pression supplémentaire sur les ressources humanitaires, rendant encore plus difficile le travail efficace des défenseur·e·s. En **Éthiopie**, les conflits armés en cours et les mesures d'état d'urgence ont entraîné de graves violations des droits humains, notamment la surveillance physique et en ligne, le harcèlement et les menaces à l'encontre des défenseur.e.s, des journalistes et des membres de l'opposition.

Les défenseur·e·s des droits humains qui dénoncent des pratiques commerciales préjudiciables, telles que la dégradation de l'environnement, l'accaparement des terres ou les violations des droits du travail, font souvent l'objet de menaces et de violences ciblées. Les entreprises, en particulier celles des industries extractives, sont parfois de connivence avec des acteurs étatiques ou des groupes armés illégaux pour réprimer la dissidence. Les défenseur·e·s des droits humains qui se concentrent sur ces questions font l'objet de poursuites judiciaires, de campagnes de diffamation et d'agressions physiques, ce qui en fait l'un des domaines de plaidoyer les plus dangereux. Au **Nigeria**, les défenseur·e·s du delta du Niger qui dénoncent la pollution pétrolière et la destruction environnementale des terres agricoles sont victimes de harcèlement, de persécution juridique et de violence. En **RDC**, les défenseur·e·s de l'environnement qui s'opposent à l'exploitation minière illégale, à la déforestation et à la prospection pétrolière dans les zones protégées, telles que le parc national des Virunga, ont été tués, détenus arbitrairement et menacés par des groupes armés et les forces de sécurité de l'État. Au **Kenya**, les militants indigènes qui défendent les droits fonciers sont confrontés à des expulsions forcées, à la criminalisation et à la violence policière, souvent dans le contexte de projets touristiques et de conservation. En **Ouganda** et en **Tanzanie**, les défenseur·e·s de la terre et de l'environnement qui protestent contre des projets d'infrastructure à grande échelle, tels que l'oléoduc de l'Afrique de l'Est, ont fait l'objet d'une répression importante, d'intimidations et de détentions arbitraires.

5. Défendre les droits des femmes, des LGBTIQ+ et des personnes handicapées

Les femmes défenseuses des droits humains et les groupes vulnérables d'activistes des droits humains sont également confrontés à des défis à travers l'Afrique, en particulier dans les zones de conflit et les pays ayant des lois répressives. Dans des régions comme la **RDC**, le **Soudan** et le **Sahel**, les femmes défenseuses sont fréquemment confrontées à des violences basées sur le genre, à des attaques misogynes en ligne et à la stigmatisation de la communauté, en particulier lorsqu'elles plaident en faveur de l'égalité des sexes et de la construction de la paix. Comme l'indique le récent rapport de **Protection International** présentant les témoignages de plusieurs femmes défenseuses des droits humains au **Nigeria**, les attaques sont exacerbées par la « masculinité militarisée » or la « virilisation », un concept qui souligne la prédominance des approches masculines et agressives de la résolution des conflits et du contrôle sociétal. Dans de tels contextes, les femmes défenseuses des droits humains jouent un rôle essentiel dans la déconstruction de ces normes de genre néfastes en promouvant des approches alternatives et non violentes de la construction de la paix qui mettent l'accent sur la collaboration, la justice et l'égalité.

De même, les défenseur·e·s des LGBTIQ+, de l'orientation sexuelle et de l'identité et de l'expression de genre sont confrontés à une persécution accrue dans les pays qui ont adopté des lois contre l'homosexualité, comme **l'Ouganda** et le **Ghana**, où la défense des droits des LGBTIQ+ est de plus en plus criminalisée et considérée comme un « agenda de l'Occident ». Dans ces contextes, les défenseur·e·s des droits humains sont souvent la cible d'arrestations, de violences et de harcèlement public, ce qui rend leur travail particulièrement dangereux. Le récent dégel des programmes de diversité, d'inclusion et d'équité avec le gel des activités de l'USAID a affecté de nombreux programmes soutenant les défenseur·e·s et les organisations de la société civile luttant pour les droits de la population LGBTIQ+ dans **plusieurs pays d'Afrique**. Les coupes annoncées dans les financements institutionnels des gouvernements européens ne manqueront pas d'aggraver la crise et le sentiment d'insécurité et d'accroître les risques auxquels est confrontée une population de défenseur·e·s des droits humains fortement discriminée et persécutée.

Les défenseur·e·s des droits humains handicapés sont confrontés à des défis uniques qui rendent leur travail encore plus difficile et dangereux. Outre les risques auxquels sont confrontés tous les

défenseur·e·s, tels que le harcèlement, l'intimidation et la violence, ils doivent également faire face à l'inaccessibilité physique, à la stigmatisation sociale et à l'absence de mécanismes de protection adaptés. Ces obstacles augmentent non seulement leur vulnérabilité aux menaces, mais limitent également leur capacité à rechercher un soutien et à participer pleinement aux efforts de plaidoyer. Selon le **Guide de sur les défenseurs des droits humains handicapés (2024)**, de nombreux programmes de protection des défenseur·e·s ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des défenseur.e.s handicapés. Les refuges, les programmes de relocalisation d'urgence et les outils de protection numérique sont souvent inaccessibles, ce qui les prive d'un soutien adéquat en temps de crise. Dans certains cas, les défenseur·e·s des droits humains handicapés sont délibérément ciblés, car les attaquants les considèrent comme plus faciles à réduire au silence en raison de leurs limitations physiques ou sociales.

Une évolution récente des droits des personnes handicapées offre une nouvelle occasion de renforcer la protection des défenseur·e·s handicapés. En 2024, le **Protocole africain sur le handicap (PAH)** est devenu juridiquement contraignant dans toute l'Afrique, marquant une étape importante vers l'égalité des droits et la protection des personnes handicapées. Le protocole, adopté par la CADHP, appelle explicitement à la protection contre les pratiques néfastes, la discrimination et la violence, ce qui pourrait constituer un outil important pour plaider en faveur de garanties plus solides pour les défenseur·e·s des droits humains handicapés.

6. Mécanismes de protection des défenseur·e·s des droits humains en Afrique

6.1. Mécanismes de protection internationaux et régionaux

Outre les mécanismes et procédures internationaux, tels que ceux établis par les Nations unies, y compris le **Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains**, le continent africain a mis en place un mécanisme régional de protection des droits humains ancré dans la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** de 1981. La Charte établit le cadre normatif pour la protection des droits de l'homme sur le continent et est supervisée par des institutions clés au sein de **l'Union africaine**. En termes de protection et de promotion des droits humains, le principal mécanisme est la **Commission africaine des droits de l'homme et des peuples** (CADHP), créée en 1987. Basée à Banjul, en Gambie, la CADHP dispose de rapporteurs spéciaux et de groupes de travail qui se concentrent sur différentes questions.

PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE

Le mandat de **Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme et de point focal sur les représailles en Afrique** joue un rôle essentiel dans le suivi des attaques contre les défenseur·e·s des droits humains et dans la défense de leur protection. Actuellement occupé par le professeur Rémy Ngoy Lumbu, le rapporteur spécial a pour mandat de :



Rechercher, recevoir, examiner et agir sur les informations concernant les défenseur·e·s en Afrique.



Présenter des rapports à chaque session ordinaire de la CADHP.



Coopérer et dialoguer avec les États membres, les institutions nationales des droits humains, les organismes intergouvernementaux compétents, les mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseur·e·s et d'autres parties prenantes.



Élaborer et recommander des stratégies efficaces pour mieux protéger les défenseur·e·s des droits humains et assurer le suivi de ses recommandations.



Sensibiliser et promouvoir la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies sur les défenseur·e·s en Afrique.

Au début de l'année 2024, le rapporteur spécial a présenté à la CADHP un **projet de déclaration sur la promotion du rôle des défenseur.e.s des droits humains et leur protection en Afrique**. Ce document répond aux besoins spécifiques des défenseur·e·s en Afrique, en définissant qui sont les défenseur·e·s, en décrivant leurs droits et en précisant les obligations des États à leur égard. Cette déclaration rappelle que la responsabilité première et le devoir de respecter, promouvoir et protéger tous les droits humains et les libertés fondamentales incombent à l'État, tout en soulignant que les parties prenantes non étatiques, y compris les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales et les groupes armés non étatiques, ont également la responsabilité de respecter les droits humains et les libertés fondamentales de toutes les personnes, y compris les défenseur·e·s des droits humains.

Elle souligne également le devoir des États de soutenir la création d'institutions nationales indépendantes de défense des droits humains conformément à la **Déclaration de Marrakech** (2018), et d'adopter des mesures visant à garantir que les défenseur·e·s en Afrique peuvent travailler dans un environnement sûr et propice, sans crainte d'actes de violence, de menaces, d'intimidation, de représailles, de discrimination, d'oppression et de harcèlement, de surveillance arbitraire ou illégale, de représailles. La CADHP prépare actuellement un nouveau projet basé sur les commentaires reçus des experts et des organisations de la société civile l'année dernière.

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) assure la protection des droits humains et des peuples en Afrique en statuant sur les violations des droits humains et en rendant des arrêts contraignants. Créée en 2004 et basée à Arusha, en Tanzanie, elle complète les fonctions de la CADHP, la Cour africaine. Alors que 34 États ont ratifié le protocole établissant la Cour africaine, seuls huit d'entre eux ont accepté sa compétence pour entendre des affaires émanant d'individus et d'ONG, ce qui limite son impact: **Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Malawi, Niger et Tunisie.**

En général, les mécanismes régionaux de défense des droits humains manquent de ressources et de pouvoir d'exécution. Pour être efficaces, ils doivent s'accompagner d'une volonté politique, d'un financement adéquat et d'une collaboration active avec la société civile.

6.1. Mécanismes de protection internationaux et régionaux

Au-delà de ces mécanismes de protection, il y a eu une prolifération d'initiatives nationales, dirigées par l'État, visant à protéger les défenseur·e·s des droits humains, en commençant par l'adoption d'une loi nationale pour protéger les défenseur·e·s en **Côte d'Ivoire** en 2014, et la plus récente en **RDC** en 2023. Bien que certains États africains aient fait des progrès dans l'adoption de telles politiques publiques au cours des dix dernières années, comme le **Niger** en 2022, la mise en œuvre reste souvent faible. Comme dans le cas du **Mali** et du **Burkina Faso**, qui avaient adopté des lois nationales au cours de la décennie précédente, les processus ont été abandonnés.

PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE

Région	No. de pays	Pays avec une politique adoptée	Pays avec des débats en cours	Pays avec des processus bloqués ou abandonnés
AFRIQUE	 22 of 54	Côte d'Ivoire, Niger, la République Démocratique du Congo ⁵	Bénin, Cameroun, République Centrafricaine, Kenya, Liberia, Madagascar, Mauritanie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie	Burkina Faso, Djibouti, Guinée, Mali
L'AMÉRIQUE LATINE	 10 of 33	Brésil, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Pérou	Chili, Paraguay ⁶	El Salvador, Uruguay
ASIE	 10 of 45	Mongolie, Népal, Pakistan	Géorgie, Kazakhstan, Philippines, Thaïlande	Afghanistan, Inde, Koweït
EUROPE	 3 of 46 ⁷	0	Grèce, Moldavie	Albanie
TOTAL	 23	 12	 23	 10

Source: The Worldwide Growth of National Policies for the Protection of Human Rights Defenders: A current overview and the challenges ahead, Protection International (août 2022)

Comme dans le cas de l'Amérique latine, où les mécanismes de protection des défenseur·e·s des droits humains et les législations existent depuis plus longtemps, les initiatives africaines ont pour dénominateur commun l'absence de mise en œuvre. Même si des mécanismes et des lois sont en place, les défenseurs continuent d'être ciblés et attaqués en toute impunité. Par exemple, c'est presque sept ans après l'adoption de la loi sur la protection des défenseur·e·s des droits humains que le gouvernement de **Côte d'Ivoire** a adopté un arrêté interministériel en 2021, créant un *Comité pour la protection des défenseurs des droits humains*, c'est-à-dire un mécanisme de protection coordonnant les actions de cinq ministères et organes gouvernementaux.

En **RDC**, la législation semble être plus une déclaration d'intention des autorités de l'État qu'un moyen efficace de protéger les défenseur·e·s des droits humains et leur droit de défendre les droits humains. Une législation infranationale a été adoptée avec deux édits provinciaux dans les provinces du **Sud** et du **Nord-Kivu**, avant qu'une loi nationale ne soit finalement adoptée en juin 2023 pour protéger les défenseur·e·s des droits humains. Cependant, cet instrument juridique présente plusieurs défis, tels que l'imposition d'obligations administratives aux défenseur·e·s (par exemple, l'enregistrement obligatoire et le rapport d'activité annuel, qui pourraient être utilisés pour surveiller et potentiellement supprimer leurs activités);

la loi manque d'une définition de la protection qui peut aider à aborder avec une lentille intersectionnelle les besoins particuliers et les contextes dans lesquels les défenseur·e·s des droits humains travaillent ; tandis qu'elle comprend plus de dispositions détaillant les obligations des défenseur·e·s que leurs droits, ce qui pourrait faciliter leur criminalisation.

La volonté politique est indispensable pour combler le déficit de mise en œuvre et protéger efficacement les défenseur·e·s des droits humains. Les politiques et les fonctionnaires doivent reconnaître le rôle que jouent les défenseur·e·s dans l'édification de sociétés démocratiques et plus justes.

7. Initiatives de la société civile pour protéger les défenseur·e·s des droits humains en Afrique

Pour combler les lacunes identifiées ci-dessus, la société civile africaine a été proactive dans le développement de stratégies qui promeuvent la solidarité au sein des pays et au niveau sous-régional. Il existe également des exemples d'initiatives nationales, comme le mouvement *Y'en a marre* au Sénégal, qui a créé la **Résidence Karibu** en 2024, en tant qu'abri temporaire pour les militants et défenseur·e·s des droits humains et les activistes en danger de tout le continent.

7.1. Mécanismes de protection internationaux et régionaux

Les réseaux et les coalitions au niveau national, comme en **Côte d'Ivoire**, au **Kenya** et au **Nigeria**, pour n'en citer que quelques-uns, comprennent des défenseur·e·s des droits humains et leurs organisations de la société civile à la base et dans tout le pays. Ces réseaux nationaux peuvent jouer un rôle important en canalisant les ressources des donateurs et partenaires internationaux pour renforcer les capacités des organisations de la société civile, et en plaidant pour l'adoption et le suivi de politiques publiques de protection des défenseur·e·s pour leur droit à défendre les droits humains. En outre, ces réseaux gardent un œil sur la législation restrictive et cherchent à mobiliser leurs membres pour l'abroger ou la modifier.

Ces coalitions et réseaux nationaux renforcent leur capacité grâce aux liens avec les réseaux régionaux africains, qui peuvent surveiller la situation des défenseur·e·s des droits humains et les tendances concernant les attaques contre leur travail.

7.1. Mécanismes de protection internationaux et régionaux

La création de réseaux régionaux africains est une configuration unique au monde. Bien que leurs ressources soient limitées et que la coordination soit assurée par une base diversifiée de membres et de besoins, ces réseaux constituent des plateformes de soutien mutuel, de partage des ressources, de plaidoyer coordonné entre les défenseur·e·s des droits humains et même de relocalisation temporaire pour ceux qui sont menacés.

Il en existe actuellement cinq, qui coordonnent leurs actions par l'intermédiaire du réseau panafricain appelé **African Defenders**:



Le Réseau des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique, également connu sous le nom de **Defend Defenders**, comprend des membres du Burundi, de la Tanzanie, du Kenya, du Rwanda, de l'Ouganda, du Sud-Soudan, du Soudan, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de la Somalie, du Somaliland et de Djibouti.



Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) rassemble des défenseur·e·s des pays d'Afrique centrale : Cameroun, Tchad, Gabon, São Tomé et Príncipe, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Guinée équatoriale et Congo Brazzaville.



Le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains (WAHRDN/ROADDH) constitue une plateforme pour les défenseur·e·s et les organisations de la société civile du Bénin, du Burkina Faso, du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo.



En Afrique du Nord, l'Institut du Caire pour l'étude des droits humains réunit des défenseur·e·s des droits humains d'Égypte, de Tunisie, du Maroc, de la République arabe sahraouie démocratique, d'Algérie, du Soudan et de Libye.



Le Réseau des défenseurs des droits humains d'Afrique australe (SAHRDN) relie les défenseurs du Zimbabwe, du Lesotho, du Mozambique, de l'Angola, du Malawi, de la Zambie, de l'Afrique du Sud et du Botswana.

8. Considérations finales

La protection des défenseur.e.s des droits humains en Afrique reste un défi pressant qui nécessite une approche globale à plusieurs niveaux. Les discussions de ces deux jours mettront en évidence les questions clés qui doivent être abordées pour assurer la sécurité et la reconnaissance des défenseur.e.s à travers le continent.

La protection des défenseur.e.s en Afrique nécessite une action urgente et concrète. S'il existe des cadres juridiques et institutionnels, leur mise en œuvre reste incohérente, d'où la nécessité de renforcer les mécanismes d'application et de responsabilisation. Les réseaux de protection communautaires jouent un rôle crucial pour assurer la sécurité des défenseur.e.s des droits humains, ce qui souligne la nécessité de soutenir les initiatives locales et la collaboration internationale. Les stratégies de protection doivent également être adaptées aux risques accrus auxquels sont confrontés les femmes défenseures, les militants LGBTIQ+ et les défenseur.e.s des droits humains handicapés. Comme les lois restrictives et la persécution politique continuent de criminaliser leur travail, les efforts de plaidoyer doivent se concentrer sur la garantie de protections juridiques équitables et sur l'abrogation de la législation néfaste. Enfin, un soutien durable - par le biais de financements, d'une assistance technique et d'une solidarité internationale à long terme - est essentiel pour garantir la protection continue des défenseur.e.s sur l'ensemble du continent.

En favorisant le dialogue, la collaboration et l'action stratégique, cette conférence constituera une étape cruciale vers le renforcement de la sécurité, de la résilience et de la légitimité des défenseur.e.s des droits humains à travers le continent, tout en élaborant des politiques qui reflètent véritablement leurs besoins et leurs réalités. Il s'agit d'un point de départ pour une collaboration renforcée entre les défenseur.e.s, les institutions et les acteurs de la société civile afin de construire un environnement plus sûr et plus favorable aux défenseur.e.s des droits humains en Afrique. Construire des ponts entre les agents de coopération et de solidarité basques et africains est précisément un objectif central de la conférence, dans le but de renforcer les liens qui favorisent la compréhension mutuelle et l'échange de connaissances et d'expériences. En encourageant de telles collaborations, des initiatives conjointes devraient émerger afin de relever des défis communs et de contribuer à la protection à long terme des défenseur.e.s, faisant ainsi progresser les droits humains dans les deux régions.

9. Références

Sur les risques et menaces généraux auxquels sont confrontés les défenseur-e-s des droits humains en Afrique :

DefendDefenders, [Human Rights Defenders in Need of Defense: A Field Report on the Protection and Effectiveness of HRDs in West and East Africa and the Horn](#).

ProtectDefenders.eu, [Navigating Regional Challenges in Africa](#).

Southern Africa Litigation Centre, [The role of the judiciary in advancing human rights in Southern Africa: A case study of Zimbabwe](#).

Amnesty International, [The State of the World's Human Rights: April 2024](#).

Human Rights Watch, [World Report 2024](#).

Daragh Murray (et al.). [The Chilling Effects of Surveillance and Human Rights: Insights from Qualitative Research in Uganda and Zimbabwe](#), Journal of Human Rights Practice, Volume 16, Issue 1, February 2024, Pages 397–412.

LITE-Africa, [Understanding the Unique Situation of Human Rights Defenders in Africa](#).

DefendDefenders, [Biannual report October 2023 - April 2024](#).

Southern Africa Litigation Centre, [Challenges Facing Human Rights Defenders in Africa](#).

Sur les menaces liées aux activités des entreprises :

Business & Human Rights Resource Centre, [Human rights defenders in Africa: Threats, challenges, and how to support](#).

International Land Coalition, Rights and Resources Initiative, [Paying the Price: A Study on Criminalization of Land and Environmental Rights Defenders in East Africa](#).

Sur la protection des défenseur-e-s des droits humains engagé-e-s dans la consolidation de la paix :

Protection International, [PI Voices for Peace: Nigeria](#).

Sur la protection des femmes défenseures des droits humains :

Protection International. [Lignes directrices Juin 2024](#).

Protection International. [Les mouvements de femmes en RDC: Executive summary](#).

Sur les besoins de protection des défenseur-e-s des droits humains en situation de handicap :

Protection International, [PI guide on HRDs with disabilities](#).

Sur les menaces pesant sur l'espace civique et les environnements favorables aux défenseur-e-s des droits humains :

Protection International, [The criminalisation of la Lucha movement in DRC: Criminalisation Series 3](#).

Protection International, [Criminalisation in Kenya](#).

Lignes directrices et manuels de protection élaborés par Protection International :

Protection International, [Protection manual for human rights defenders](#).

Protection International, [A psychosocial approach to the protection of human rights defenders](#).

Protection International, [A Critical Approach to Collective Protection: Taking Stock of Protection International's Experience](#).

Sur les politiques publiques de protection des défenseur-e-s des droits humains et leur droit à défendre les droits humains :

Protection International, [PI Worldwide: Growth of public policies](#).

FOCUS Observatory, [HRD Protection in Africa](#).

Protection International, [Webinar on HRDs in Africa](#).

Protection International, [Public policies for HRDs in DRC](#).

DefendDefenders, [Report of the Study on the Situation of Women Human Rights Defenders in Africa](#).

ACHPR, [Regional Mechanisms for HRD Protection in Africa](#).



LANKIDETZARAKO ETA
ELKARTASUNERAKO
EUSKAL AGENTZIA
AGENCIA VASCA DE
COOPERACIÓN Y
SOLIDARIDAD



EUSKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO